



Bruges

Le 13/11/2025
DEC-2025-130
PTO/Centre juridique/KB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20251113-DEC-2025-130-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Publication : 04/12/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13 mai 2025, reçu en Préfecture de la Gironde le 21 mai 2025, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser deux représentations du spectacle intitulé « En attendant Noël 2 », le 16 décembre 2025 au sein de l'école primaire Arc-en-ciel, sise 53 rue Jean Claudeville à Bruges (33520),

CONSIDERANT le **contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « En attendant Noël 2 »** proposé par l'**association THE FELIZ COMPAGNIE** domiciliée Hôtel de Ville – 33 rue de la Mairie à Saint Estèphe (33180), représentée par Madame Fany CHAMONIN en sa qualité de Présidente,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « En attendant Noël 2 » avec l'**association THE FELIZ COMPAGNIE** (SIRET 819 792 557 00020) pour 2 représentations le 16 décembre 2025 au sein de l'école primaire Arc-en-ciel
- **De payer** à l'**association THE FELIZ COMPAGNIE**, sur présentation d'une facture, la somme de **516,20 € TTC (non-assujetti à TVA)** au titre de la cession du spectacle et des frais de transport
- **De prendre en charge** les droits d'auteur et droits voisins

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO